



Commune
de
MAZAMET

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 09/07/2024

Reçu en préfecture le 09/07/2024

Publié le 11/07/2024

ID : 081-218101632-20240702-2024_DEL67-DE



Séance du 2 JUILLET 2024

2024 / 03 / 26

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 24
REPRESENTES	: 07
ABSENTS	: 02
VOTANTS	: 31

Date de Convocation : 25 JUIN 2024

Date d’Affichage : 25 JUIN 2024

Secrétaire de Séance : Benoît PUECH

Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, BARENS Janine, ROQUES Christine, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, MONNIER Laurent, ARMERO Séverine, MARTIN Michel, ESTRABAUD Josiane, PUECH Benoît, CÈNES Alexandre, ASSÉMAT AUGUSTO Clothilde, CAUQUIL Fabrice, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, MARTY-MARINONE Evelyne, ESTRABAUD Guy.

Etaient absents représentés :

AMALRIC André par BARENS Janine
KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José par LOUP Karine
CHABBERT Cécile par FABRE Olivier
LAFONT Stéphanie par ARMERO Séverine
CASTAGNÉ Chantal par BANCAL Philippe
BORIES Pascale par ASSÉMAT Christophe
CÈNES Frédéric par ROUQUETTE Françoise

Etaient absents :

IOUALALEN Valentin
CARAGUEL Fabienne

OBJET : Mise à disposition, entretien, maintenance et exploitation des mobiliers d’informations municipales.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Environnement,

Envoyé en préfecture le 09/07/2024

Reçu en préfecture le 09/07/2024

Publié le 11/07/2024

ID : 081-218101632-20240702-2024_DEL67-DE



Considérant que la Ville de Mazamet dispose, à l'heure actuelle, de dispositifs d'affichage d'information municipale comportant également une face dédiée à l'affichage publicitaire,

Considérant qu'après consultation publique, la Ville a conclu, en mars 2012, une convention avec une entreprise privée pour la fourniture à titre gratuit de ces dispositifs, leur entretien et leur maintenance, cette dernière se rémunérant par l'exploitation commerciale des faces mises à sa disposition,

Considérant que ce contrat est obsolète et que la Ville souhaite continuer à bénéficier des services rendus par ces dispositifs d'affichage avec leur mise à disposition, l'entretien, la maintenance et leur exploitation à des fins d'informations municipales et commerciales,

Considérant que par cette nouvelle mise en concurrence, la Ville souhaite également se mettre en conformité avec les dispositions relatives à l'affichage d'expression libre telles que définies aux articles L581-13 et R581-2 à 4 du Code de l'Environnement,

Considérant que la Commission Consultative des Services Publics Locaux, réunie le Jeudi 20 Juin 2024, a émis un avis favorable à l'engagement d'une concession,

Considérant que cette affaire a été présentée au cours de la Commission Municipale « Aménagement de l'espace, cadre de vie, travaux, habitat, urbanisme, foncier, ruralité, environnement » du 26 Juin 2024 ;

Décide, après en avoir délibéré,

- D'adopter le principe de contrat de concession pour la mise à disposition, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de mobiliers d'informations municipales,
- D'adopter le projet de contrat de concession figurant en annexe,
- D'autoriser Monsieur le Maire à organiser et mettre en œuvre la consultation d'opérateurs susceptibles d'être intéressés par ce régime d'exploitation.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Benoît PUECH



Le Maire,

Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture
Et certifié exécutoire le*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication